

Numericable instaure le forfait mobile illimité à 25 euros

Malgré ses démentis à répétition, c'est bien Numéricâble qui se cachait derrière l'opération de communication Larevolutiondumobile.com qui a essentiellement réussi à perturber la stratégie de Free. Et cela risque de perdurer. Le câblo-opérateur lance, avec au moins six mois d'avance sur la filiale d'Iliad, un forfait mobile, qui plus est illimité. Mais la fameuse « révolution dans le mobile » annoncée tout au cours de la communication virale s'avère moins révolutionnaire qu'espérée.

A partir du 16 mai prochain, Numericable proposera donc un forfait téléphonique mobile « tout illimité » (voix dans la limite de 99 correspondants différents par mois, Internet limité à 500 Mo de données, SMS), à 24,90 euros (pour un engagement de 24 mois, 29,90 euros pour 12 mois). Un tarif des plus attractifs... réservé aux clients actuels ou futurs de l'opérateur. Un quadruple play qui ne dit pas son nom puisque les utilisateurs qui ne voudront pas lier leurs forfaits Internet et mobiles à l'offre de Numericable devront déboursier 49,90 euros mensuellement pour bénéficier du mile illimité, souligne L'Espresso.fr.

En ajoutant les près de 30 euros liés à un « forfait câble », la facture frôlera au minimum les 55 euros mensuels, donc. De plus, un seul forfait mobile à 24,90 euros est autorisé par abonnement Numericable. Les autres membres du foyer devront pour leur part également payer 49,90 euros par mois pour en bénéficier. Par ailleurs, le forfait sera proposé nu, sans subvention de smartphone. Ce qui est plutôt une bonne chose pour limiter la surconsommation mais risque de pénaliser l'opérateur face aux offres concurrentes. « *En France, 60 millions de terminaux mobiles dorment dans les tiroirs, commente Eric Denoyer, P-dg de Numericable. Et depuis la loi Chatel, les clients peuvent débloquer leur carte SIM gratuitement au bout de trois mois chez tous les opérateurs.* »

Un avantage direct pour les clients de Bouygues Telecom, fournisseur de l'infrastructure réseau à Numéricable, qui n'auront ainsi pas à déverrouiller la carte SIM de leur téléphone. Pas sûr que l'opérateur mobile apprécie beaucoup (même si les relations entre les deux acteurs [remontent à 2007](#) et se prolongent notamment à travers la fibre).

Bref, la promesse de révolution ne s'adresse qu'à un nombre limité de mobinautes même si, selon Eric Denoyer, « *par rapport aux forfaits équivalents des autres opérateurs, nos clients économiseront 700 euros par an* ». Si tant est que cette estimation soit pertinente, l'économie réalisée sera partiellement réinvestie dans l'acquisition d'un smartphone (des appareils dont le prix nu peut se chiffrer en centaine d'euros). D'autant que ces nouveaux forfaits s'accompagnent de droits d'entrée de 50 euros et autant pour résilier.

Numericable se veut néanmoins très agressif puisqu'il propose de couvrir les frais de résiliation de l'ancien opérateur mobile « *jusqu'à 100 euros* ». Autant dire que le câblo-opérateur nourrit de grandes ambitions de recrutements d'abonnés.

Cette nouvelle offre est néanmoins une bonne nouvelle pour les consommateurs puisqu'elle tire vers le bas le coût des forfaits mobiles. Une révision à la baisse permise par la [récente décision de l'Arcep](#) qui entend diviser par quatre les prix de gros des communications mobiles. De quoi

stimuler la concurrence, à commencer par Free Mobile qui a donc six mois pour affiner son offre, elle aussi annoncée comme agressive.